

## Aliénation à la commune de Montfaucon d'une parcelle de terrain située à la Malate

**M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur** : La Ville de Besançon est propriétaire de la parcelle cadastrée section AH n°4, située au lieu-dit «Sous les Vauzevins», sur le territoire de la Commune de Montfaucon, à proximité de la Station de traitement d'eau potable de la Malate.

D'une contenance de 112 m<sup>2</sup>, cette parcelle est englobée dans un terrain de sport qui appartient à la Commune de Montfaucon.

Compte-tenu de son inutilité pour le Service des Eaux et dans le but de régulariser une situation qui existe depuis des années, il est proposé de céder cette parcelle à la Commune de Montfaucon pour l'euro symbolique, conformément à l'estimation du Service des Domaines.

Les frais d'actes seront à la charge de la Commune de Montfaucon.

Cette propriété est enregistrée à l'inventaire comptable sous le n° BAT-B97201.

Le Conseil Municipal est invité à en décider et à autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

*Récépissé préfectoral du 28 novembre 2003.*